

Délibération n°  
2022.070

Séance du 17/11/2022  
N° ordre : 14



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Excusés : 6
- Votants : 25  
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

AFFAIRES DIVERSES

Avis CM  
Installations classées  
Société PAPREC CRV

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le  
site internet : 21/11/2022

Date de télétransmission  
en préfecture : 21/11/2022

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix-sept novembre deux mil vingt-deux à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2022

**PRESENTS :** Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDON, Thierry DUPONT, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD, Sophie FAGLAIN.

**EXCUSES :** André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Sylvie POLOMACK (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Evelyne ROULEAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Denis LOUBRIAT), Elisabeth GODIN-SAULIERE (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Baptiste POUMEAU.

**SECRETAIRE :** Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2022 prescrivant la réalisation d'une enquête publique unique qui doit se dérouler du 15 novembre 2022 au 14 décembre 2022 inclus sur le projet présenté par la Société PAPREC CRV relatif à la création et l'exploitation d'une installation de fabrication de combustible solide de récupération sur le territoire de la commune de Brive ;

Vu le dossier d'enquête publique ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **PREND acte du projet présenté par la Société PAPREC CRV relatif à la création et l'exploitation d'une installation de fabrication de combustible solide de récupération sur le territoire de la commune de Brive.**
- **EMET un avis favorable sur cette demande d'autorisation environnementale recouvrant, d'une part, une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et d'autre part une déclaration au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).**

Saint-Pantaléon-de-Larche, le 17 novembre 2022,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE